

Règlement tombola

OGEC – Ecole Saint Jean – La Bernardière Tirage au sort le samedi 1^{er} juin 2024

Article 1: Organisation

L'association «OGEC- Ecole Saint Jean – La Bernardière», organise une tombola dont le tirage au sort aura lieu le samedi 1^{er} juin 2024 à la Salle de sport (rue Dominger de Meyrac 85610 La Bernardière) au cours de la journée de kermesse de l'école Saint Jean.

Article 2: Participants et Conditions de Participation

2.1. Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola, au prix de 2 euros le billet peut participer à la tombola.

2.2. Le participant peut acheter un billet soit :

- directement auprès des élèves de l'école Saint Jean
- directement auprès des membres de l'OGEC

2.3. Les membres du bureau de l'association ne peuvent participer à la tombola en leur nom.

2.4. Le participant gagne dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort.

2.5. L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

2.6. La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement.

Article 3: Dotation

3.1. La tombola est dotée de lots comprenant :

- | | |
|-------------------------------|--|
| 1^{er} lot : | 1 console NINTENDO Switch OLED 1 jeu et pochette de rangement |
| 2^{ème} lot : | 1 soin duo parent-enfant (1H) + coffret beauté - Les Sens De Bahia |
| 3^{ème} lot : | 2 repas à la PAP Restaurant - La Bernardière |
| 4^{ème} lot : | 1 pack famille Legendia Parc (2 adultes + 2 enfants) |
| 5^{ème} lot : | 2 places Puy du Fou (1 adulte + 1 enfant) |
| 6^{ème} lot : | 1 bon cadeau de coaching déco à domicile – L'atelier peinture |
| 7^{ème} lot : | 1 paire de lunette de soleil polarisé - Alain Afflelou |
| 8^{ème} lot : | 1 paire de lunette de soleil polarisé - Alain Afflelou |
| 9^{ème} lot : | 2 entrées au Parc de Branféré |
| 10^{ème} lot : | 1 place adulte et 1 place enfant TERRA BOTANICA |
| 11^{ème} lot : | 1 bon d'achat de 40€ chez « L'Arôme Restaurant » |
| 12^{ème} lot : | 2 entrées au parc d'attraction "Les Naudières" |
| 13^{ème} lot : | 1 coffret shampoing masque – LM Coiffer |
| 14^{ème} lot : | 2 entrées à "Tépacap" |
| 15^{ème} lot : | 1 bon d'achat de 30€ chez "Jolie Rose" |

16^{ème} lot :	2 entrées à l'Abbaye de Fontevraud et musée art moderne
17^{ème} lot :	2 entrées au potager extraordinaire
18^{ème} lot :	1 drap de plage - Divam
19^{ème} lot :	2 entrées à Natural parc
20^{ème} lot :	1 entrée au zoo des Sables d'Olonne

3.2. Une fois le tirage au sort effectué, les gagnants seront informés du lot qui leur revient. La liste des gagnants sera par ailleurs consultable sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école et sur le site internet de l'association (<http://labernardiere-stjean.fr>)

Article 4: Tirage au sort

4.1 Les lots seront attribués par tirage au sort

4.2 Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant.

4.3 La date limite de retrait des lots est fixée au 1er juillet 2024. Au-delà de cette date les lots restants resteront propriété de l'OGEC – Ecole Saint Jean.

4.4 Les personnes ayant acheté un ticket de tombola ne sont pas habilitées à procéder au tirage au sort.

Article 5: Limitation de responsabilité

5.1. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité du fait de l'organisation de la présente tombola, notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il est amené à annuler, écourter, proroger ou reporter la tombola.

5.2. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant la connexion des participants une fois les gagnants connus.

5.3. L'Organisateur décline toute responsabilité quant à l'état des lots à leur livraison.

Article 6: Dépôt et consultation du règlement

6.1. Le règlement de la tombola peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite directement à l'association «OGEC – Ecole Saint Jean, 40 rue du Chanoine Bouchet, 85610 La Bernardière», ou sur le site internet : <http://labernardiere-stjean.fr>

Article 7: Données à caractère personnel

7.1. Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

7.2. Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur tout formulaire d'inscription les concernant.

Article 8: Contestation et litiges

8.1. Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de diffusion de la liste des gagnants sur le site de l'association.

8.2. Le présent règlement est régi par la loi française.

OGEC – Ecole Saint Jean
40 rue du Chanoine Bouchet
85610 LA BERNARDIERE
ogec.labernardiere@gmail.com
<http://labernardiere-stjean.fr>